



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 22 novembre 2023
(OR. en)

15630/23

ECOFIN 1207
UEM 368
SOC 800
EMPL 574
COMPET 1135
ENV 1328
EDUC 450
RECH 514
ENER 628
JAI 1510
GENDER 205
ANTIDISCRIM 191
JEUN 266
SAN 678

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	21 novembre 2023
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2023) 903 final
Objet:	Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant la politique économique de la zone euro

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2023) 903 final.

p.j.: COM(2023) 903 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

Strasbourg, le 21.11.2023
COM(2023) 903 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

concernant la politique économique de la zone euro

{SWD(2023) 903 final}

RECOMMANDATION DU CONSEIL

concernant la politique économique de la zone euro

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 136 en liaison avec l'article 121, paragraphe 2,

vu le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil du 7 juillet 1997 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques¹, et notamment son article 5, paragraphe 2,

vu le règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques², et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu la conclusion du Conseil européen,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) L'économie de la zone euro s'est montrée résiliente face aux chocs économiques majeurs survenus ces dernières années, mais elle a récemment perdu de son élan. Après s'être nettement redressée en 2021 et 2022, la croissance de la zone euro devrait ralentir pour s'établir à 0,6 % en 2023. Les effets du niveau élevé des prix à la consommation, qui continuent d'enregistrer une forte hausse pour la plupart des biens et des services, se sont fait lourdement sentir, malgré le reflux des prix de l'énergie, tandis que la demande extérieure n'apporte guère de soutien. Cependant, la politique monétaire adoptée en réponse à la forte inflation se transmet progressivement à l'ensemble de l'économie. Pour ce qui est des points positifs, le marché du travail reste dynamique, affichant un taux de chômage historiquement bas, qui varie cependant d'un État membre à l'autre et d'une région à l'autre, et des taux records d'activité et d'emploi, même si des signes de fléchissement commencent à pointer. En 2024, la croissance devrait progressivement se redresser pour atteindre 1,2 %, sous l'effet de l'expansion continue de l'emploi et de la hausse des salaires réels, alors que la désinflation se poursuit. Les perspectives restent entourées d'incertitudes et de risques élevés, principalement liés à l'évolution de la guerre d'agression menée actuellement par la Russie contre l'Ukraine et à la situation au Moyen-Orient à la suite des violentes attaques terroristes du Hamas contre Israël, qui sont susceptibles d'entraîner des répercussions sur les marchés de l'énergie. En outre, l'incidence des politiques de lutte contre l'inflation et leurs effets possibles sur

¹ JO L 209 du 2.8.1997, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/1997/1466/oj>.

² JO L 306 du 23.11.2011, p. 25, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1176/oj>.

l'activité économique ajoutent aux risques entourant les perspectives. Celles-ci sont également plombées par des changements structurels liés, en particulier, à l'intensification des effets du changement climatique, dont témoignent les conditions météorologiques extrêmes ainsi que les incendies de forêt et les inondations sans précédent qui ont marqué l'été

- (2) Après le pic observé en octobre 2022, l'inflation globale dans la zone euro s'est modérée principalement sous l'effet du recul des prix de l'énergie, mais aussi d'une atténuation progressive plus générale en ce qui concerne les autres composantes. Cependant, le taux d'inflation des produits alimentaires et des services demeure à un niveau élevé, en particulier pour les plus vulnérables, et les tensions inflationnistes restent importantes dans un certain nombre d'États membres. L'inflation devrait reculer à 5,6 % en 2023 puis à 3,2 % en 2024, ce qui reste supérieur à l'objectif de 2 % fixé par la BCE. Ce processus de désinflation est favorisé par le relèvement des taux d'intérêt de la BCE, le plus rapide et le plus vigoureux jamais observé depuis la création de l'union monétaire. Les rendements souverains ont augmenté dans la zone euro, mais les écarts de taux sont restés relativement stables. La BCE a exprimé à plusieurs reprises son intention de maintenir aussi longtemps que nécessaire les taux d'intérêt à un niveau élevé afin de ramener l'inflation au niveau cible et elle a précisé que la politique monétaire future continuerait de suivre une approche fondée sur les données.
- (3) Le choc énergétique a entamé la compétitivité-coûts dans la zone euro, en particulier pour les États membres et les industries les plus énergivores. Jusqu'à présent, l'incidence négative de la hausse des coûts a été atténuée par l'évolution des taux de change et par les mesures temporaires adoptées par les gouvernements dans le but de soutenir les entreprises et les ménages vulnérables. Cependant, le coût élevé de l'énergie conjugué aux différences d'intensité énergétique et d'approvisionnement énergétique des économies des États membres a contribué à faire naître d'importants écarts d'inflation au sein de la zone euro. Malgré la baisse des prix de l'énergie en 2023, ces écarts d'inflation ne se sont pour l'instant que partiellement résorbés. Conjuguées à la dispersion de la croissance des salaires au cours des deux dernières années, des différences de prix durables pourraient se traduire par des écarts durables de compétitivité entre les États membres de la zone euro et contribuer à des déséquilibres macroéconomiques susceptibles de compromettre le fonctionnement de la zone euro. À moyen terme, la capacité de la zone euro et des États membres à améliorer la productivité dépend, en partie, de la capacité de soutenir l'innovation et l'investissement. À cet égard, la perspective d'un possible maintien des prix de l'énergie et des coûts à un niveau perpétuellement plus élevé que ceux des partenaires commerciaux, conjugué à un écart persistant de croissance de la productivité par rapport aux pairs et à des risques croissants de fragmentation géoéconomique placerait les économies de la zone euro en situation de désavantage.
- (4) L'environnement macroéconomique actuel, caractérisé par des incertitudes persistantes, une inflation élevée et une compétitivité menacée dans la zone euro, nécessite un programme d'action ambitieux. À court terme, le retour du taux d'inflation au niveau cible de 2 % fixé par la BCE demeure une priorité. En outre, des différences persistantes de taux d'inflation entre les États membres pourraient se traduire par des divergences de compétitivité. La politique budgétaire devrait contribuer à la désinflation, en fonction des niveaux d'endettement et d'inflation propres à chaque pays. Les revenus réels ont diminué en 2022, ce qui appelle une évolution des salaires de nature à atténuer la perte de pouvoir d'achat, en particulier

pour les bas salaires. Dans le même temps, les effets de second tour sur l'inflation et la compétitivité devraient être étroitement surveillés par les pouvoirs publics et pris en compte dans la formation des salaires. En outre, il demeure essentiel de limiter les risques entourant la stabilité macrofinancière ainsi que l'incidence macroéconomique du durcissement des conditions financières. À l'avenir, la zone euro doit continuer de promouvoir une croissance inclusive et de préserver sa compétitivité mondiale, tout en évitant les divergences en son sein. À cet égard, les réformes et les investissements jouent un rôle déterminant, notamment ceux visant à favoriser la double transition écologique et numérique ainsi que la résilience de la zone euro. La participation effective et en temps utile des partenaires sociaux et un dialogue social renforcé sont essentiels pour appuyer l'élaboration des politiques et permettre une large appropriation de ces dernières afin de favoriser leur mise en œuvre.

- (5) Après avoir été fortement expansionniste de 2020 à 2022 en raison de la crise, l'orientation budgétaire dans la zone euro devrait être restrictive en 2023 et 2024, ce qui cadre avec la nécessité de réduire le déficit public et la dette et d'éviter d'alimenter les tensions inflationnistes, tout en maintenant une certaine réactivité compte tenu du haut niveau d'incertitude. Entre 2020 et 2022, l'orientation budgétaire expansionniste de la zone euro, de l'ordre de 4 % du PIB, a soutenu l'économie face à la crise de la COVID-19 et à l'envolée des prix de l'énergie à la suite de l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. En 2023 et 2024, l'orientation budgétaire agrégée devrait devenir restrictive, de 0,5 % du PIB pour les deux années, principalement en raison de l'abandon quasi complet des mesures de soutien à l'énergie liées à la crise. L'orientation budgétaire restrictive attendue en 2023 et 2024 contribuera à rétablir des marges de manœuvre budgétaires au fil du temps et ainsi à améliorer la soutenabilité de la dette publique dans certains États membres. S'il convient de faire en sorte que les limites de croissance des dépenses nettes recommandées par le Conseil soient respectées, il importe également que l'orientation budgétaire soit modulée de manière à empêcher des écarts d'inflation durables. S'il faut maintenir une stratégie budgétaire prudente, il est également nécessaire de préserver les investissements publics et, le cas échéant, de les augmenter pour soutenir la croissance à long terme ainsi que la transition écologique et numérique. En 2023 et 2024, l'investissement public devrait encore progresser dans la plupart des États membres, toujours avec le soutien de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et d'autres fonds de l'UE. Les finances publiques sont également plombées par les coûts élevés liés au vieillissement de la population, à la défense, ainsi qu'au différentiel moins favorable entre taux d'intérêt et taux de croissance. Dans le cadre des recommandations par pays, un certain nombre d'États membres de la zone euro ont été invités à prendre des mesures pour améliorer la viabilité de leurs systèmes de retraite et de santé et à adopter des réformes fiscales. Conduire des réexamens des dépenses en tant que partie intégrante de la procédure budgétaire (pluri)annuelle contribuerait à améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques. Il convient que ces réexamens des dépenses aient une portée, un mandat et une méthodologie clairement définis, et que leurs résultats soient clairement communiqués au public.
- (6) Le ratio agrégé dette/PIB de la zone euro devrait enregistrer une baisse cumulée de 2,8 points de pourcentage au cours de la période 2023-2024, pour s'établir à 89,7 % du PIB à la fin de 2024. Ce recul est principalement dû au taux de croissance du PIB nominal, qui dépasse le taux d'intérêt moyen payé sur l'encours de la dette. Toutefois, la dette reste élevée dans plusieurs États membres et les taux d'intérêt plus élevés se traduiront progressivement par des coûts plus élevés du service de la dette,

ce qui pèsera sur la dynamique de la dette à moyen terme à des degrés divers selon le niveau d'endettement, la structure des échéances et la proportion d'obligations indexées sur l'inflation. La proposition de réforme du cadre de gouvernance économique³ présentée par la Commission vise à promouvoir des ajustements budgétaires réalistes, durables et progressifs, guidés par des plans à moyen terme pour chaque pays, et à renforcer la croissance durable en encourageant les réformes et les investissements pertinents. Le Conseil est déterminé à achever les travaux sur le cadre de gouvernance économique en 2023. La conclusion rapide d'un accord sur le cadre juridique révisé apportera clarté et prévisibilité pour la politique budgétaire à l'avenir, en favorisant à la fois la soutenabilité de la dette et la croissance économique.

- (7) Le coût des mesures d'aide d'urgence prises pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la hausse des prix de l'énergie s'est accru en 2023, malgré la décrue des prix de l'énergie par rapport au pic atteint en 2022. La Commission estime que le coût budgétaire net de ces mesures s'élève à 1,0 % du PIB de la zone euro en 2023, contre 1,3 % en 2022. Malgré de précédents conseils en la matière et l'engagement pris par les États membres d'améliorer la qualité de ces mesures de soutien, près de la moitié de leur coût budgétaire en 2023 provient de mesures portant sur les prix qui ne ciblent pas les personnes et les entreprises vulnérables. Un abandon de la plupart des mesures au cours de l'année 2024 est à présent prévu, compte tenu de la stabilisation attendue des prix de l'énergie; si ces plans se concrétisent, le coût budgétaire résiduel sera d'environ 0,2 % du PIB en 2024 pour l'ensemble de la zone euro. Toutefois, si de nouvelles hausses des prix de l'énergie devaient nécessiter de maintenir des mesures de soutien ou d'en adopter de nouvelles, celles-ci devraient viser à protéger les ménages et les entreprises vulnérables, être viables sur le plan budgétaire et préserver les incitations aux économies d'énergie. Plus généralement, et au-delà des mesures de soutien à l'énergie liées à la crise, un recours accru à la fiscalité environnementale, conformément au principe du pollueur-payeur, ainsi que la suppression progressive des subventions en faveur des combustibles fossiles et d'autres subventions préjudiciables à l'environnement pourraient contribuer à accroître la marge de manœuvre budgétaire des États membres de la zone euro.
- (8) Le maintien d'un niveau suffisamment élevé d'investissements publics de qualité peut contribuer à stimuler la croissance potentielle et à soutenir les transitions écologique et numérique. À cet égard, la mise en œuvre intégrale des réformes et des investissements au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et des fonds de la politique de cohésion constitue une priorité. La mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience est bien engagée, mais les progrès sont variables selon les États membres et dans certains cas, il est nécessaire d'accélérer cette mise en œuvre pour combler les retards accumulés. À la mi-novembre, la Commission avait reçu 34 demandes de paiement de 19 États membres de la zone euro et décaissé un montant total de 162,1 milliards d'EUR sous forme de subventions et de prêts. Ce montant se compose de 51,6 milliards d'EUR qui ont été versés en tant que préfinancement et de 110,5 milliards d'EUR qui ont été versés après que les jalons et les cibles ont été atteints. Le rythme des décaissements en 2023 a été un peu plus lent que prévu, en partie parce que les États membres sont occupés à réviser leurs plans pour la reprise et la résilience en raison de

³

COM(2023) 240 final, COM(2023) 241 final et COM(2023) 242 final.

modifications de l'allocation des subventions, de nouvelles demandes de prêts et de l'introduction des chapitres REPowerEU⁴. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, dans le cadre de la politique de cohésion, près de 120 milliards d'EUR ont été versés aux États membres de la zone euro au titre du Fonds européen de développement régional, du fonds de cohésion, du fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes. Dans le contexte de l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion, les États membres auront l'occasion de revoir les programmes de la politique de cohésion et de procéder à l'allocation de fonds pour répondre aux besoins urgents et aux défis émergents. Le cycle du Semestre européen 2024 fournira des orientations pour cet examen à mi-parcours et aidera à allouer des financements supplémentaires à la lumière du contexte socio-économique et des difficultés auxquels sont confrontés les États membres et les régions, tout en promouvant la complémentarité avec la facilité pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'UE.

- (9) Il est essentiel de promouvoir l'investissement privé, l'innovation et le développement des compétences pour améliorer la productivité et renforcer la compétitivité de la zone euro, en particulier pour soutenir les transitions écologique et numérique. La suppression des obstacles à l'investissement, notamment au moyen de réformes destinées à rationaliser et numériser la planification, les procédures d'autorisation et d'autres procédures administratives, contribuerait à stimuler l'investissement privé. La politique industrielle peut également contribuer à soutenir l'investissement, sauvegarder la compétitivité et éviter les risques découlant d'une dépendance excessive à l'égard d'un nombre restreint de pays tiers pour des technologies, des matières premières et des intrants industriels essentiels. Dans le cadre de son plan industriel du pacte vert, la Commission européenne a présenté plusieurs initiatives visant à renforcer les secteurs stratégiques, notamment le règlement pour une industrie «zéro net»⁵, le règlement sur les matières premières critiques⁶ et la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP)⁷. Le Fonds pour l'innovation et le Fonds pour la modernisation apportent également un soutien financier pour favoriser la transition nécessaire dans le secteur privé. En outre, à travers l'adoption de l'encadrement temporaire de crise et de transition⁸, la Commission européenne a permis aux États membres d'exploiter la flexibilité prévue par les règles en matière d'aides d'État pour soutenir des mesures dans des secteurs revêtant une importance essentielle pour la transition vers une économie neutre pour le climat. Alors que les États membres de la zone euro ont pris des mesures pour soutenir les secteurs les plus exposés à la crise énergétique et favoriser la transition écologique, ces mesures sont généralement décidées au niveau national, ce qui comporte un risque de distorsion des conditions de concurrence au sein du marché unique. La plateforme STEP, qui constitue une première étape pour répondre au besoin accru d'investissements publics de l'UE dans les technologies critiques, vise à mobiliser des investissements privés beaucoup plus importants et peut contribuer à sauvegarder la cohésion et le marché unique. Elle offre aussi un terrain

⁴ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17), ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>.

⁵ COM(2023) 161 final.

⁶ COM(2023) 160 final.

⁷ COM(2023) 335 final.

⁸ JO C 101 du 17.3.2023, p. 3.

d'expérimentation important pour tester la faisabilité et préparer de nouvelles interventions en vue de la création d'un fonds de souveraineté européen. Pour que l'économie de la zone euro soit inclusive, compétitive et résiliente, il est également crucial que les marchés des capitaux soient robustes. Un approfondissement de l'union des marchés des capitaux aiderait à mobiliser les financements privés nécessaires aux transitions écologique et numérique, à réduire la fragmentation et à améliorer l'accès au financement. En février 2023, le Conseil européen a invité le Conseil de l'UE et le Parlement européen à accélérer la mise en œuvre du plan d'action pour l'union des marchés des capitaux en faisant avancer et en finalisant les travaux sur les propositions législatives dans ce domaine. En mai 2023, l'Eurogroupe s'est fixé pour objectif de parvenir à un accord d'ici mars 2024 sur les domaines que la Commission européenne devrait examiner afin d'approfondir encore l'union des marchés des capitaux. Dans le cadre des travaux sur l'Union économique et monétaire, la Commission a présenté en 2023 une proposition relative à un cadre légal pour un euro numérique. Un euro numérique, qui viendrait compléter les espèces en euros, favoriserait la numérisation de l'économie ainsi que l'innovation dans le domaine des paiements de détail, tout en réduisant la fragmentation des paiements dans l'ensemble de l'Union. L'émission de l'euro numérique créerait une possibilité nouvelle d'utiliser de la monnaie de banque centrale, dénuée de risque, pour les services de paiement européens. Elle faciliterait également les paiements transfrontières et contribuerait à renforcer le rôle international de l'euro ainsi que l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe.

- (10) Bien qu'il perde de l'élan, le marché du travail reste résilient. L'emploi a continué de croître en 2023, de même que les heures travaillées, dans un contexte marqué par une pénurie de main-d'œuvre et de compétences et par une tendance accrue à la rétention de main-d'œuvre de la part des entreprises. Malgré une bonne performance globale dans tous les États membres, certains groupes continuent d'être sous-représentés sur le marché du travail (les femmes, les jeunes, les personnes ayant un faible niveau de compétences et les personnes handicapées). Les politiques actives du marché du travail (ainsi que l'accès à des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants abordables et de qualité) jouent un rôle essentiel pour renforcer la participation au marché du travail et soutenir l'offre de compétences et l'acquisition de ces dernières, ce qui exerce une incidence positive sur la croissance du PIB potentiel et la compétitivité à long terme. En complément de l'exploitation des talents au sein de l'Union, une migration légale en provenance de pays tiers, gérée et respectant les droits sociaux et le droit du travail, peut aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences. Les États membres de la zone euro ont délivré 664 000 premiers permis de travail à des ressortissants de pays tiers à des fins d'emploi en 2022, un nombre qui a presque triplé en 10 ans.
- (11) Les salaires nominaux ont augmenté en 2022 (+4,8 %) et au cours des premiers mois de 2023, sous l'effet d'une forte inflation et de tensions sur les marchés du travail. Si la croissance des salaires nominaux a un peu atténué la perte de pouvoir d'achat, elle a néanmoins été inférieure à l'inflation (baisse de 3,7 % des salaires réels en 2022). La croissance des salaires nominaux devrait être forte en 2023 et 2024, tandis que les salaires réels devraient augmenter modérément, renforçant la demande intérieure. Dans le même temps, la croissance attendue des salaires pourrait entraîner des répercussions sur les prix ayant une forte composante de main-d'œuvre intérieure, comme les prix des services, cette incidence sur les prix étant cependant susceptible d'être amortie si le terrain précédemment gagné par les bénéfices unitaires est à nouveau cédé. Une hausse des salaires pourrait également entraîner des répercussions

sur la compétitivité, et des divergences durables au sein de la zone euro pourraient, entre autres facteurs, conduire à des déséquilibres macroéconomiques. Les accords salariaux devraient donc refléter de manière appropriée les évolutions dans la zone euro, en plus des dynamiques nationales.

- (12) La hausse du coût de la vie, principalement liée à la crise énergétique et à la détérioration des termes de l'échange qui en découle, a eu une incidence négative sur les revenus réels ainsi que des conséquences sociales importantes. En 2022, les prix ont augmenté de 17,5 % pour le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles, de 10,5 % pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées et de 11,2 % pour les transports. Les ménages à faibles revenus ont pâti d'ajustements particulièrement marqués du coût de la vie. Plus de la moitié des États membres de la zone euro ont enregistré une augmentation du taux de privation matérielle et sociale et une hausse de la précarité énergétique, malgré l'évolution des salaires nominaux et les mécanismes de soutien. Dans plusieurs États membres, l'augmentation du coût de la vie a touché de manière disproportionnée les personnes âgées et les personnes vivant dans les zones rurales.
- (13) Le secteur bancaire de la zone euro s'est révélé résilient malgré divers épisodes de turbulences accrues sur les marchés. Le secteur bancaire de la zone euro est à présent bien capitalisé et rentable, comme l'ont confirmé les tests de résistance effectués par l'Autorité bancaire européenne en 2023 à l'échelle de l'UE. Sur fond de durcissement de la politique monétaire et des critères d'approbation des prêts, les flux de crédit au secteur privé ralentissent fortement. En ce qui concerne l'avenir, une forte détérioration des perspectives macroéconomiques, conjuguée au maintien de taux d'intérêt élevés pendant une période prolongée, pourrait se traduire par une dégradation de la qualité des actifs. Dans le même temps, le secteur de l'intermédiation financière non bancaire pourrait être confronté à des vulnérabilités. Dans un contexte de durcissement des conditions de financement, la surveillance des risques en temps utile, le dialogue proactif avec les débiteurs et la gestion active des prêts non performants seront importants pour préserver la capacité du secteur financier à financer l'économie. D'autres risques pourraient menacer les marchés financiers. En particulier, une hausse des primes de risque dans un contexte de resserrement de la liquidité pourrait se traduire par une correction plus forte et potentiellement désordonnée des prix des actifs. L'ajustement en cours sur les marchés de l'immobilier résidentiel et commercial doit également être surveillé de près. La hausse des taux hypothécaires et la détérioration des capacités à assurer le service de la dette pourraient conduire à une forte correction des prix de l'immobilier et engendrer une instabilité financière.
- (14) La déclaration du sommet de la zone euro de mars 2023 a confirmé l'engagement des dirigeants de la zone euro à achever l'union bancaire. En particulier, la ratification du traité révisé sur le mécanisme européen de stabilité, permettant l'introduction du filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique, renforcerait encore la résilience de la zone euro. Dans ce contexte, en avril 2023, la Commission a présenté une proposition de réforme du cadre pour la gestion des crises bancaires et l'assurance des dépôts, dans le but de permettre aux autorités d'organiser la sortie du marché, de manière ordonnée, des banques défailtantes, quels que soient leur taille et leur modèle économique, y compris lorsqu'il s'agit d'acteurs de relativement petite taille,

RECOMMANDE que les États membres de la zone euro prennent des mesures individuellement, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans pour la reprise et

la résilience, et collectivement, au sein de l'Eurogroupe, pour la période 2024-2025, en vue d'atteindre les objectifs suivants:

1. Adopter des politiques budgétaires coordonnées et prudentes pour maintenir la dette à des niveaux prudents ou placer les ratios d'endettement sur une trajectoire descendante plausible. Parvenir à une orientation budgétaire globalement restrictive et favoriser ainsi le retour rapide de l'inflation au niveau cible de 2 %, tout en préservant une certaine réactivité compte tenu du haut niveau d'incertitude. Supprimer dès que possible les mesures de soutien à l'énergie liées à la crise et se servir des économies ainsi dégagées pour réduire les déficits. Tout en respectant les plafonds de dépense recommandés par le Conseil, moduler l'orientation budgétaire pour empêcher des écarts d'inflation durables. À moyen terme, élaborer des stratégies budgétaires pour parvenir à une position budgétaire prudente à moyen terme et renforcer la soutenabilité de la dette si nécessaire, par un assainissement progressif et durable, conjugué à des investissements publics et des réformes de qualité. Si nécessaire, inclure dans ces stratégies des mesures visant à accroître encore l'efficacité et la qualité des dépenses publiques et à améliorer la viabilité et l'adéquation des systèmes de retraite et de santé.
2. Maintenir un niveau élevé d'investissements publics, afin de soutenir la transition écologique et numérique et de renforcer la productivité et la résilience. Accélérer la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience, y compris leurs chapitres REPowerEU. Tirer pleinement parti des programmes de la politique de cohésion et veiller à ce que leur examen à mi-parcours tienne compte, entre autres, des défis recensés dans le cadre du Semestre européen et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, sans pour autant réduire leur ambition globale.
3. Conformément aux pratiques nationales et dans le respect du rôle des partenaires sociaux, favoriser une évolution des salaires qui atténue les pertes de pouvoir d'achat, en particulier pour les personnes à faibles revenus, en tenant dûment compte de la dynamique de la compétitivité et en évitant des divergences durables au sein de la zone euro. Promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels ainsi que les politiques actives du marché du travail afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences et d'accroître la productivité. Prendre des mesures pour faciliter la migration légale gérée des travailleurs de pays tiers pour les métiers en tension, en pleine complémentarité avec l'exploitation des talents au sein de l'UE. Sauvegarder et renforcer des systèmes de protection et d'inclusion sociales adaptés et durables. Garantir la participation effective des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques et renforcer le dialogue social.
4. Supprimer les obstacles à l'investissement afin de combler le déficit d'investissement existant pour les transitions écologique et numérique. Améliorer l'accès au financement, en particulier pour les entreprises et les PME innovantes, grâce à de nouveaux progrès vers une union des marchés des capitaux. Veiller à ce que le soutien public aux secteurs stratégiques pertinents soit ciblé, sans distorsion des conditions de concurrence au sein du marché unique et avec pour visée de renforcer la compétitivité de la zone euro et l'autonomie stratégique ouverte. Continuer à renforcer le rôle international de l'euro et faire encore progresser les travaux sur l'euro numérique.
5. Surveiller les risques liés au durcissement des conditions financières, en particulier ceux liés à la qualité des actifs et aux corrections potentielles des prix des actifs,

notamment sur les marchés immobiliers. Suivre les évolutions dans le secteur de l'intermédiation financière non bancaire afin d'éviter la constitution de risques systémiques et des retombées négatives sur l'économie. Acheter l'union bancaire en poursuivant les travaux sur tous ses éléments, y compris sur un système européen d'assurance des dépôts.

Fait à Strasbourg, le

Par le Conseil
Le président